Commune d'Aramits

Carte communale – page 1

Tableau des parcelles qui peuvent être concernées par un droit de préemption et signalées par une « * » sur le document graphique

Quartier	N°parcelle	section	But / aménagement
Lotissement Guirail	13	E1	Habitat résidentiel (type lotissement)
Moulia	1067	E1	Zone d'activités commerciales et artisanales compatibles avec le voisinage habité
Maubais	910/1069/600/1186/1185/1184	E5	Habitat résidentiel
	621/622/1239/1120/ 1200/1122/1198	E5	Aménagement sportif
Ripaude	881/870	E6	Aménagement touristique lié au camping
Bache Nabarre	625	A 5	Habitat résidentiel
Oscamou	Oscamou 139/140/142/143/148/147		Aménagement d'une base de loisirs et touristique

Nota Bene : Lorsque le conseil municipal instituera par délibération le droit de préemption sur la parcelle 1067 à Moulia, la parcelle 1068 sera également concernée par ce droit de préemption pour permettre l'accès à la parcelle 1067.

Commune d'Aramits

Carte communale – page 2

Tableau des parcelles concernées par des prescriptions particulières définies lors de l'étude hydraulique

Quartier	N°parcelle	section	Prescriptions définies par l'étude hydraulique
Lotissement Guirail	13	E1	Remblai + 50 cm voire + 80 cm selon topographie du terrain
Secteur d'activités Esquiasse	343/342	E1	Remblai de + 30 cm et bâtiment dans le prolongement de l'existant